Jeudi 9 Décembre 1869 — No. 98 — Neuvième Anni

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBERAL DU VALAIS

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT: par an, pour la Suisse, ff. 10. — Pour 6 mois, ff. 5. — Pour 3 mois ff 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTIONS: 10 cent la ligne ou espace des annonces se payent d'avance et doivent être adressées à l'imprimerie. — Tout ce qui concerne la réduction, les abonnements, etc., sera adressé franco au bureau du journal. — On peut s'abonner en tout temps, à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de postes. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés. — On peut s'abonner en Suisse à HASENSTEIN & VOGLER à Bâle, Francfort s/M., Hambourg, Vienne, Leipzig et Berlin est seule autorisée recevoir pour nous les annonces extérieures (non-cantonales.)

AVIS.

Toute personne qui s'abonnera pour le 1er semestre de 1870, recevra gratis le CONFÉDÉRÉ jusqu'au 31 décembre courant.

Canton du Valais.

Du chemin de fer.

L'intérêt puissant et considérable qui se rattache pour notre pays à l'établissement et à la continuation de la voie ferrée de la *ligne d'Italie* semblerait nous faire plus souvent un devoir d'occuper nos lecteurs de cette importante affaire. Les efforts inouïs des gothardistes, unis à l'Allemagne du Nord, pour obtenir à leur profit et à l'exclusion de tous autres la voie directe sur l'Italie, doivent naturellement influer d'une manière fâcheuse sur le passage du Simplon qui est cependant la voie la plus facile et la plus courte.

La Suisse française, la France, l'Angleterre et la Belgique comprendront-elles bientôt que leur accord et leur union sont indispensables pour s'assurer une passage des Alpes desservant infiniment mieux leurs intérêts, sans passer sous les fourches caudines des promoteurs du Gothard! Nous savons que M. de la Valette ce courageux athlète auquel nous devons déjà notre chemin de fer, fait des efforts suprêmes pour intéresser le gouvernement français, stimulé par les Chambres de commerce de l'Empire à faire triompher la voie du Simplon; il réussira nous n'en avons nul doute, mais dans un terme plus ou moins long. Que la Compagnie actuelle continue donc, modestement selon ses forces, à s'avancer de Sierre en amont; avec bien peu de sacrifices elle arrivera au pied du Simplon, et, une fois là, sa cause est gagnée. Nous savons bon gré à la nouvelle Compagnie du système qu'elle a enfin inauguré d'avoir une administration à bon marché, des agents suisses qui travaillent sans bruit et sans embarras en place des ingénieurs à gros traitements et de toute une armée d'employés qui ne servaient à autre chose qu'à émarger un gros budget. La Compagnie fait aujourd'hui preuve d'économie et tire le parti le plus avantageux possible de sa voie ferrée, aussi, depuis ce changement favorable, le service se suffit largement, et la Compagnie fait d'assez notables bénéfices sur l'exploitation. Il est cependant un côté fâcheux que nous croyons devoir signaler; on sait que la voie ferrée d'Italie aboutit au Bouveret, c'est-à-dire à une impasse dont on ne peut sortir que par la voie du lac; le service de la navigation sur le Léman est donc pour la ligne d'Italie de la plus grande importance; si ce service est mal organisé la Compagnie de l'Ouest-Suisse en profite immédiatement, car tout se détourne à St-Maurice pour se jeter sur les voies ferrées de la rive droite du lac. Faut-il donc s'étonner des efforts inouïs que la Compagnie de l'Ouest et ses patrons ont fait de tout temps pour géner et entraver la navigation depuis le port du Bouveret et la correspondance directe par le lac, vers Vevey et Genève? A défaut d'autres moyens on savait se ménager dans les gares du Valais des agents assez bienveillants pour travailler contre leur propre administration au profit de la Compagnie rivale; tout cela naturellement est de bonne guerre de la part de celle-ci.

Mais comment qualifier les agents de la ligne d'Italie qui jouaient un double rôle aussi ignoble? Il a fallu dans le temps signaler fréquemment ce scandale pour faire éconduire et remercier de pareils employés. Nous n'avons heureusement plus depuis longtemps à signaler de pareils écarts, surtout dans le service des gares du Valais; mais il n'en reste pas moins de très graves reproches à faire à la Compagnie pour tout ce qui a trait au service de la navigation sur le lac. On a eu la malheureuse idée d'avoir constamment à Genève un service de navigation presqu'indépendant du service de la voie. Or, ce bureau de Genève n'a été jusqu'à l'été passé qu'une cause de discorde et de malheur pour la Compagnie. Il a laissé se détériorer, sans les réparer à temps, les bateaux à vapeur et les barques; on pouvait être certain qu'au moment où la saison serait favorable pour inaugurer un bon service, le bateau qui devait le faire entrerait en chantier pour être restauré; puis, quand c'était fini, un maladroit quelconque, pour nous servir d'une expression modeste, faisait enfoncer une côte au bateau réparé ou brûler une chaudière: c'était à recommencer. Les barques et tous les engins de la navigation étaient traités de même; on les faisait réparer à la journée, et, naturellement, elles passaient des mois et des mois sur chantier, et le service était constamment en souffrance. Les deux grands bateaux, le *Simplon* et l'*Italie*, passablement maltraités du long et pénible service qu'ils font depuis si longtemps, exigeaient ce printemps que la Compagnie se procurât un ou deux bateaux de renfort ou s'affiliât, pour l'aider dans son service, à une des bonnes Compagnies de navigation du Lac pour amener tout le mouvement sur le Bouveret. Que fait l'agent-chef de Genève? il s'associe avec le *Chablais*, le plus mauvais bateau du lac, et avec la *Flèche* qui, au mépris de son nom, dépense deux heures de plus que tout autre pour ce parcours. Cet acte d'incurie ou de trahison a heureusement valu son renvoi à son auteur.

Qu'est devenu depuis lors le service de navigation? la position s'est-elle améliorée? helas non; nous sommes forcés d'avouer que les améliorations que l'on était en droit d'attendre après une si cruelle expérience ont été bien loin de se réaliser; au contraire, le service des marchandises a beaucoup diminué et celui des voyageurs est devenu nul. Comment cela s'est-il fait? Nous allons le dire.

Le principal transport par les barques est celui des bois du Valais; la Compagnie avait établi des prix de faveur très réduits, trop réduits peut-être, mais qui avaient eu pour résultat de donner à la Compagnie par la voie ferrée et ses barques la totalité du transport des bois exportés. C'était une affaire très considérable, qui a été bien dirigée pendant quelque temps, et qui, bien engrenée devait suivre sa rotation; mais pas du tout; l'administration n'a pas été satisfaite de ses modestes bénéfices; elle a tout à coup augmenté ses tarifs de près d'un tiers. Une augmentation modique, répartie sur tout le parcours de la voie de terre et de la voie d'eau, aurait encore passé inaperçue; mais non, il a trop coûté à Messieurs les employés de faire ce remaniement de tarif; on s'est contenté de porter l'augmentation uniquement sur le transbordement du lac, qui se trouve aujourd'hui plus cher que par les barques ordinaires du commerce. Il en résulte que les expéditions se servent de cette dernière voie et se passent du service de la Compagnie. Dans le district de Monthey même, le transport des bois se fait de nouveau par la route avec des chars, par la raison bien simple que les deux facteurs réunis, le roulage et le transport des barques du commerce, sont à meilleur marché que le transport équivalent de la voie ferrée avec la correspondance du lac. Peut-on se figurer que la Compagnie du chemin de fer ne puisse pas transporter des bois à meilleur marché que par la voie de terre! C'est cependant ce qui existe, et au point que l'on a vu aller reprendre en gare des bois pour les conduire par la route avec des chars.

Pour les voyageurs, que vient-on de faire? Renouveler pour la troisième fois le plus déplorable service qui ait été imaginé naguères par les employés congédiés pour les mauvais services rendus à la Compagnie. On sait que le plus agréable et le plus utile service pour le public est celui descendant le matin et celui remontant le soir en correspondance directe avec le service des bateaux. — Par ce service, on arrive à Vevey à 7½ heures, et à 11½ à

Genève ; rien de mieux et de plus pratique. Jamais il n'y a eu plainte contre ce service qui conciliait les intérêts des gens d'affaires avec ceux de la Compagnie, et donnait une vie assez active au service de la voie ferrée de St-Maurice au lac. Depuis le 15 octobre, tout cela est changé, il n'y a plus de correspondance; ni le matin ni le soir, mais une seule correspondance entre une et deux heures après-midi. Se figure-t-on qu'un homme d'affaire aille aux deux marchés ou à la foire de Vevey pour y arriver à 2 heures et demie? On part du Bouveret à 2 heures pour arriver à Genève à 6 heures du soir!

L'ancienne administration que nous avons signalée avait déjà essayé deux fois d'une pareille inovation, mais sur les plaintes du public et par l'intervention du gouvernement, on a dû immédiatement revenir au service normal. Comment est-il possible que la nouvelle Compagnie puisse permettre à ses nouveaux agents de tenter encore une fois un aussi nuisible service? On sait fort bien qu'il est plus agréable aux capitaines, pilotes, restaurateurs, etc. etc. des bateaux de la Compagnie de coucher à Genève qu'au Bouveret, cela se conçoit aisement, mais est-ce donc pour l'agrément de ces Messieurs que le service est établi ou est-ce pour celui du public? Quel en est le résultat, c'est que naturellement les trains du chemin de fer du matin et du soir de St-Maurice au lac voyagent à vide et que le bateau d'une heure ne conduit personne.

Tous ceux qui veulent voyager sur les bords du lac vont chercher la voie de l'Ouest ou le bateau à vapeur de Vevey à Genève, car il faut noter qu'il y a sur la côte suisse un bateau à vapeur faisant le service d'hiver partant de Vevey demi heure avant le passage du bateau du Bouveret, et arrivant à Genève demi heure avant lui.

On est en droit de se demander ce que va faire à Vevey le bateau de la Compagnie de la ligne d'Italie pour n'y prendre personne, après n'avoir pris personne au Bouveret, si ce n'est le plaisir de croiser deux fois le lac.

Suffira-t-il de signaler pour la troisième fois à la Compagnie et à ses représentants cette nouvelle folie de son personnel dirigeant la navigation, pour qu'il soit promptement porté remède, ou faudra-t-il reclamer encore une fois auprès du gouvernement pour que le service de correspondance sur le lac, dû en vertu des concessions soit une vérité?

Espérons-le, et promptement surtout, car si la Compagnie habitue le public à se passer d'elle, c'est celle-ci plus que le public qui aura plus tard à en pâtir! X.

Dimanche dernier la Société industrielle de Sion a fêté St-Eloi dans un fraternel banquet tenu dans la grande salle du Casino.

Plus de 160 convives y étaient réunis, représentants libres du travail, vaillante phalange de l'industrie.

Cependant cette réunion, imposante par le nombre, admirable par l'union et la bonne harmonie, n'a pas satisfait notre amour-propre de valaisan. Elle prouvait que le métier et le petit négoce sont en progrès, grâce surtout au chemin de fer et au renfort apporté par l'activité étrangère ; mais elle montrait aussi l'inaptitude ou l'aversion du valaisan en général pour les professions industrielles et l'absence de presque toute industrie importante dans notre canton.

Pourquoi donc l'industrie, si florissante chez nos confédérés et qui fait le bonheur et la prospérité de notre Suisse, n'a-t-elle pu s'établir chez nous? C'est qu'elle y a rencontré trop d'obstacles, trop de barrières diverses : barrières naturelles et politiques, barrières du préjugé et de l'éducation.

Nous sommes entourés d'une ceinture de montagnes, pleines de poésie pour le touriste, rempart infranchissable aux tyrans, comme on dit dans les tirs, source de gain pour les guides et les hôtels; mais ces mêmes Alpes interceptent les communications et opposent au courant commercial un obstacle presque invincible. Un seul passage à niveau pour toute la vallée. Ajoutez que cette vallée est longue, étroite, et reçoit, comme des affluents, un grand nombre d'autres vallées dans lesquelles sont disséminés les villages et les hameaux. Le commerce en devient d'autant plus difficile. Au lieu de trouver nos 90,000 consommateurs réunis dans un rayon de 5 à 6 lieues, le commerce doit parcourir une vallée de plus de 20 lieues de longueur et des vallées latérales de 8 à 9 lieues pour visiter cette population.

Sans ces difficultés et celles que présentait jadis le manque de routes viables, nons aurions pu exporter les bois en plus grande quantité, et réaliser sur cet article des bénéfices trois fois plus grands que ceux qu'il produit ; nous aurions pu exploiter plusieurs mines de minérais et de pierres. Enfin si la population avait été assez dense à l'intérieur pour que les produits eussent pu être vendus sur place, ou si l'exportation avait moins coûteuse, l'on aurait peut-être utilisé cette énorme force motrice que nos chutes d'eau récèlent et qui va se perdre dans le Rhône.

Ce sont ces obstacles naturels qui ont empêché le commerce et, parallèlement, l'industrie de prendre chez nous leur essor. Aujourd'hui le chemin de fer vient à notre aide, mais nous prend au dépourvu. Un peuple ne devient pas industriel ou commerçant en quelques années.

Voici maintenant les barrières politiques. Nous étions autre fois un canton indépendant, possédant tout les attributs de la souveraineté, sauf la grandeur et la force. Cet état là, flatteur pour notre orgueil, n'était guère favorable à l'accroissement de la richesse nationale.

C'était une entrave à l'expansion du commerce, et, partant, au développement de la production et de l'industrie qui ne produisent et ne façonnent qu'autant que le commerce débite et écoule.

Le cercle des douanes coïncidait avec celui des montagnes, dont il comblait les lacunes. Tous les débouchés étaient donc bien et dûment interdits. C'est ainsi qu'on croyait autrefois protéger l'industrie et le progrès national.

Ce système de protection, autrefois partout admis, est ruineux pour les grands comme pour les petits Etats ; mais dans les premiers il offre quelques compensations, tandis qu'il est mortel pour les derniers. Dans les grandes contrées la population est assez forte pour établir un courant d'échanges, les consommateurs assez nombreux pour exciter la production et l'industrie, les matières premières assez abondantes pour stimuler la fabrication. Un petit pays n'a que peu de richesses naturelles, lesquelles sont réparties à peu près également dans nos climats, il est privilégié dans telle ou telle spécialité ; pour tout le reste il est tributaire de ses voisins. Sa consommation est minime et ne peut alimanter aucune fabrique, aucun commerce. Qu'en résulte-t-il? Que la protection tue les ressources naturelles en leur fermant toute issue, et que pour ne pas s'appauvrir indéfiniment par l'importation, le pays est obligé de se livrer à un travail ingrat et de produire avec beaucoup plus de sueur et de frais ce que l'étranger lui fournit à bas prix.

Mais l'industrie rencontrait bien d'autres obstacles encore. Le privilége se dressait autrefois à l'entrée de chaqne bourgade, de chaque ville, comme pour dire à l'industrie : Tu n'entreras pas. Le droit d'établissement était entouré de difficultés, et bien de petites industries étaient un privilége bourgeoisial. Or le commerce et l'industrie sont essentiellement cosmopolites, et, comme dit Montesquieu, ils parcourent la terre, fuyant les lieux où ils sont opprimés et se reposant où on les laisse respirer.

Ces aberrations politiques n'étaient pas particulières à notre pays ; mais elles ont chez nous persisté plus longtemps qu'ailleurs, et nous en ressentons aussi plus fortement les conséquences funestes.

(Fin au prochain numéro.)

Quelque répugnance que nous ayons à continuer, dans les colonnes de notre journal, la publication d'articles d'un intérêt fort douteux pour la grande masse de nos lecteurs et sans utilité, nous en convenons, pour la cause que nous défendons, nous ne pouvons cependant refuser l'insertion des deux pièces suivantes qui ne sont que la réfutation des diatribes anonymes qui ont émaillé ces jours derniers les collonnes du *Moniteur officiel.*

Quoi qu'il en soit, nous mettrons prochainement fin à ces débats.

Grimisuat, 6 décembre 1869.

Un conseiller de Grimisuat écrit dans le dernier numéro de la *Gazette du Valais* qu'un citoyen de ce village est descendu à Sion le lendemain des votations avec une anglaise déchirée et qu'il est remonté chez lui avec une anglaise neuve. Le fait est parfaitement vrai, mais ce qu'on a oublié de dire c'est que celui qui lui a déchiré les habillement à Grimisuat ne montrait pas alors un caractère conforme aux fonctions qu'il remplit et que c'était en tout cas une drôle de manière de *concilier les gens.*

Quant à celui qui a prêté ses habillements à l'ami R., il croit que c'est plus conforme à la charité chrétienne que la conduite du *nouveau St-Martin* de Gr. et il ne se gêne pas plus pour cela que pour avoir rendu publiques les notes qu'il a prises pendant le sermon de son curé. Tout le monde a pu voir qu'il prenait ses notes lui-même et que le conseiller qui a signé dans la *Gazette* est allé écrire son article avec la plume du rédacteur du dit journal.

Un citoyen de Grimisuat.

Sion, 6 décembre 1869.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer les lignes suivantes dans votre prochain numéro,

Depuis quelque temps déjà la *Gazette* entretient ses lecteurs de promesses qui auraient été faites lors des dernières élections au Conseil national. Il s'agissait d'ardoises qui auraient été promises pour la construction de la nouvelle église de V. N'ayant pas l'habitude d'écrire dans les journaux ni d'occuper le public de ma personne, je ne voulais pas relever les inexactitudes de ces correspondances, mais l'article contenu dans la *Gazette* de dimanche, 5 décembre, me désignant presque nominativement, je me vois obligé de venir rétablir la vérité des faits. Cet article prétend qu'après avoir promis, dans l'intérêt de la candidature de M. D., de donner des ardoises pour la construction de l'église de V., j'ai retiré ma promesse, et que maintenant je ne veux plus avoir le nom de l'avoir faite. Ces allégations sont complètement fausses et il m'est très facile de le prouver. Je n'ai pour cela qu'à raconter les faits tels qu'ils se sont passés. Il y a un an et demi environ, j'ai promis, de concert avec l'honorable M. Rion, qui est communier de Vex, ainsi que moi, de mettre gratuitement à la disposition de cette commune une carrière, où elle pourrait exploiter les ardoises nécessaires pour couvrir la nouvelle église qu'elle projettait de construire. Il n'était alors nullement question de la candidature de mon ami M. Dénériaz, puisque cette offre date de plus d'une année.

L'offre que j'ai faite alors, je ne l'ai jamais retirée, jamais je n'ai eu la moindre honte à la reconnaître. et je tiendrai ma parole quand le moment en sera venu.

Voilà tout ce qu'il y a de vrai dans les nombreuses correspondances dont un certain Monsieur encombre les colonnes de la *Gazette*.

J'en ai la preuve dans une déclaration écrite de Monsieur le révérend curé de Vex, déclaration que je tiens à la disposition de ceux qui aimeraient à se convaincre de la vérité.

Maintenant que repondrais-je aux plaisanteries d'un correspondant qui mèle, sans rime ni raison, la piété avec la politique et la religion avec les ardoises de l'église. Je lui dirai, tout simplement, que lorsque je voudrai prendre une leçon de religion, j'irai la demander à ceux qui la mettent en pratique, et non à certain personnage qui en fait un si grand étalage dans les feuilles publiques.

Agréez, etc.

CHARLES DE RIEDMATTEN.

On lit dans le *Confédéré de Fribourg*:

„ Sion, le 26 novembre 1869. — Le N° 141 du *Confédéré* contient une déclaration signée Joseph Alexis, Capucin de Bagnes, et portant ce qui suit:

« Il est faux, entièrement faux que je me « sois mêlé de politique en chaire soit avant « soit le dimanche des dernières élections et ne « crains pas d'en appeler à tous mes auditeurs « contre le calomniateur anonyme. „

Si cela peut faire plaisir au Père Alexis, nous reconnaissons volontiers, d'après les derniers renseignements qui nous sont parvenus, que sa dénégation (faut-il dire, jésuitique ou capucinale?) est vraie en ce qui concerne le jour.

Ce n'est pas avant, ni le dimanche des dernières élections, qu'ont eu lieu les prédications dont nous avons parlé. Dans la semaine qui a suivi les élections, le R. Supérieur des Capucins de Sion et le Père Alexis sont allés à Evolène pour prêcher à l'occasion d'un jubilé, et autant le premier s'est montré dans son sermon animé du véritable esprit de l'Evangile, autant le second a proféré des sorties déplacées et inconvenantes.

Que le Père Alexis ne nous traite donc pas de calomniateur quand il devrait nous savoir gré de ne pas avoir parlé des propos encore plus déplacés qu'il a tenus à la même occosion dans des fonctions *bien plus délicates* de son ministère. „

Il va de soi que la *Gazette*, qui nous reproche notre partialité et a reproduit la lettre du père Alexis, s'est bien gardé de la faire suivre de la réponse du correspondant sédunois. — Toujour le même procédé: exiger d'autrui ce que l'on ne pratique pas soi-même!

La *Gazette des Campagnes* rapporte le fait suivant, dont nous ne garantissons pas l'authenticité:

Dimanche dernier dans la soirée, deux bateliers de St-Gingolph, hommes dans la force de l'âge, qui avaient bu outre mesure et causaient du scandale, se firent mettre à la porte d'un des cafés d'Ouchy. Ils trouvèrent cependant moyen de se procurer une bouteille d'eau-de-vie, avec laquelle ils se dirigèrent sur leur embarcation, ne tenant compte ni de la nuit noire ni du gros temps. On suppose que là, sous l'empire de nouvelles libations, ces deux malheureux se sont de nouveau pris de langue et rossés, puis auront fait la culbute; le fait est que leurs corps, repêchés mardi, ont été ramenés à Ouchy et ensevelis hier au cimetière de Montoie.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Dans une entrevue que M. Schenk, président du Conseil fédéral, avait ménagée entre les délégués des deux grandes sociétés d'agriculture de la Suisse (celle de la Suisse allemande et celle de la Suisse romande), un rapprochement entre elles s'est effectué et des conférences destinées à maintenir leur accord ont été décidées en principe. Quant aux concours, la société de la Suisse romande a renoncé à ceux qu'elle tenait tous les quatre ans, et un projet approuvé par M. Schenk stipule entre autres points: que les concours subventionnés par la Confédération reviendront tous les cinq ans, en alternant, d'un côté entre la Suisse centrale, la Suisse romande et la Suisse orientale, — de l'autre, entre l'espèce bovine, l'espèce porcine et l'espèce chevaline; que d'ailleurs l'organisation et l'administration de ces concours seront laissées aux sociétés locales, assistées d'un commissaire ou d'une commission fédérale; que ces sociétés resteront libres d'organiser à leurs frais d'autres expositions et concours, soit en les faisant coïncider avec les concours fédéraux, soit en les plaçant dans les années intermédiaires; que la rotation des concours fédéraux commencera en 1872 par la Suisse romande, et qu'en attendant il sera alloué pour le concours de Sion en 1870 un subside de 15,000 fr. Tel est le projet sur lequel la société romande, réunie le 10 novembre à Lausanne, avait à délibérer, et qu'elle a fini par approuver.

La société, composée aujourd'hui d'environ 640 membres, s'est encore occupée, dans la séance dont nous parlons, du concours agricole qui aura lieu à Sion, du 5 au 10 septembre 1870.

Elle a décidé que le concours serait général pour toutes les branches de l'agriculture et accessible à tous les cantons de la Suisse, mais qu'il serait international pour les instruments et les machines seulement. Un minimum de 15,000 fr. a été fixé pour les prix.

Le devis des frais de construction s'élève à 32,000 fr. lors même que les bois ont été offerts gratuitement. — L'emplacement de l'exposition occupera une superficie de 150,000 carrés.

M. A. de Torrenté a été nommé président pour 1870, en vertu de l'usage qui veut que le président soit pris dans le canton où l'exposition a lieu.

Ces jours derniers il y a eu à Olten une réunion de délégués de tous les cantons de la Suisse où l'on perçoit un impôt sur les boissons pour s'entendre sur la manière en laquelle on pourrait parvenir à diminuer ou à simplifier ce qui est considéré comme une entrave au trafic. Après discussion approfondie, on trouva que ce qu'il y avait de mieux à faire pour le moment était d'obtenir qu'on exigeât à l'avenir un simple certificat d'origine pour toute boisson passant d'un canton dans l'autre, qu'on laissât aux soins du vendeur et de l'acheteur le soin du cachetage et du mesurage des fûts et qu'enfin le fût contenant la boisson reçut la marque officielle de l'autorité.

NOUVELLES DES CANTONS.

LUCERNE. — On ne croit pas ses yeux en lisant certains articles de la *Gazette de Lucerne*, organe ultramontain. Elle se prononce, sous réserve des décisions de concile, contre le projet du dogme de l'infaillibilité du pape et quant à la doctrine de l'ascension de la Vierge Marie, elle se déclare disposée à y croire aussitôt qu'on lui prouvera qu'elle repose sur des faits historiques.

ZURICH. — Le Conseil cantonal a adopté l'impôt progressif, tant sur la fortune que sur le revenu. La taxation personnelle a prévalu; elle sera cependant contrôlée par l'inventaire des biens qui se fera à la mort de chaque contribuable.

URI. — Le 26 novembre, à Alorf on a ressenti deux violentes secousses de tremblement de terre qui se sont succédées rappidement; elles étaient accompagnées de fortes détonations. La population était dans une grande agitation. Les mêmes secousses se firent sentir à Burglen, Schattdorf et Seedorf, où les détonations furent encore plus fortes qu'à Altorf.

SCHWYTZ. — A Siobnen, au prochain carnaval, il y aura une grande mascarade: « Les passagers du chemin de fer du St-Gothard. „ Le cortége sera composé de plus de 200 personnes.

— Le Grand-Conseil a adopté un décret interdissant tout jeu de hassard dans le canton, ainsi que la publication des annonces de loteries dans les feuilles schwytzoises. — Honneur à cette autorité et à ce petit canton plus avancé que nous!

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

France.

M. Henri Rochefort a demandé que la garde nationale soit désormais chargée de veiller sur l'assemblée. « Les gardes nationaux, dit-il, sont les protecteurs naturels de la Chambre contre toutes les surprises de quelque côté qu'elles viennent. Sous le gouvernement actuel nous sommes exposés à des surprises continuelles. Une garantie est donc nécessaire. »

Ces paroles sont accueillies par des rires sur quelques bancs.

M. Gambetta s'écrie : « Vous regretterez peut-être un jour d'avoir négligé cette précaution ! »

M. Rochefort s'est exprimé très nettement et et avec beaucoup de tact et de mesure. Sa proposition a été appuyée par la gauche et le centre gauche.

Au début de la séance du Sénat, M. Rouher a pris la parole et a lu l'éloge des trois sénateurs morts cette année, MM. Grivel, Niel et Sainte-Beuve.

Italie.

Rome. — Les pères du concile se sont réunis le matin du 1er décembre dans la chapelle Sixtine, en assemblée prosynodale et ont prêté serment en présence du Pape.

ANNONCES.

La municipalité de Sion met au concours par soumissions cachetées les travaux à faire à la nouvelle route de Sion à Vex, dont l'entreprise sera divisée en plusieurs lots.

On pourra prendre connaissance du droit et du cahier des charges au greffe de la municipalité qui est ouvert le matin de 9 à 12 heures.

Les soumissions devront porter la suscription : *Route de Sion à Vex.*

L'adjudication aura lieu le 19 décembre par le Conseil et sans concours oral.

Ferd. de TORRENTÉ,
président.

AVIS.

L'assemblée des membres actionnaires de la Société du Casino de Sion est convoquée pour dimanche 12 décembre, à 2 heures après midi.

Ordre du jour :

1° Choix des journaux pour l'année 1870 ;
2° Admission de nouveaux membres.

F. de TORRENTÉ.

ON DEMANDE à acheter des billons poirier, en assez grande quantité. — S'adresser pour offrir à G. SCHENK, buffet de la gare, à Bex.

AVIS.

On désire établir à Sion et à Monthey, un dépôt de lits de fer de la grande fabrique de la rue du Mont-Blanc 21 à Genève. — Adresser les offres à A. B. Parent.

A vendre

Un cabinet de lecture *contenant des livres français, anglais et allemands.* Très reccommandable à une maison qui fait des affaires avec les étrangers. Conditions favorables. S'adresser à la *librai- Dalp J. (O. Schmid) à Berne.*

A VENDRE.

L'Hôtel de l'*Ecu du Valais*, à St-Maurice, à défaut de vente il sera mis en location pour y entrer le 1er janvier prochain. — S'adresser à Pierre-Louis Coutaz ou à Jules Chevalley à St-Maurice.

GRAND HOTEL
DES GORGES DU TRIENT.
Concours.

Le comité de construction informe les entrepreneurs qu'il met en adjudication sur série de prix au rabais.

1° La menuserie de l'hôtel en deux lots.

a) La 1re comprenant le sous-sol et le rez-de-chaussée.

b) Le 2me comprenant le 1er et le 2me étage y compris la fourniture extérieure du 3me.

2° La gypserie du sous-sol, rez-de-chaussée, 1er et 2me étage.

3° Dallage et cordon de corniche.

Les soumissions cachetées portant l'indication du lot soumissionné seront déposées à Sion jusqu'au 15 décembre chez M. Maurice Coquoz, membre du comité, où on pourra prendre connaissance des plans, séries de prix et cahier des charges.

Le Comité.

A LOUER. Chambres meublées, dans l'intérieure de la ville, pension si on le désire. — S'adresserie à l'imprimer qui indiquera.

AVIS.

Le soussigné prévient l'honorable public qu'il vient d'établir un dépôt de machines à coudre, premier choix d'Ellias Howe d'Amérique, plus des machines express faisant l'arrière point des deux côtés, et des machines de Dresde chez M. GERMAIN ARLETTAZ négociant à Sion, lequel se charge de donner des leçons aux personnes qui désireraient en acheter. Garantie pour trois ans. On trouve aussi chez lui toutes les fournitures pour machines à coudre.

G. F. BALLY.

Histoire de la Restauration

DE 1814 A 1830, PAR DULAURE

Edition illustrée, par livraisons de 8 pages in-8° à 15 c. (Franco domicile.)

SOMMAIRE. L'invasion, — Les Bourbons sur trône et de nouveau en fuite ; — Les Cent jours ; — Watterloo ; — La seconde restauration ; — La terreur blanche ; — L'assassinat du duc de Berry ; — Les Carbonari ; — L'expédition et prise d'Alger ; — La révolution de 1830.

Cette publication nouvelle est le complément obligé et suite aux ouvrages sur la révolution, le Consulat et l'Empire, expédition en remboursement de 1 fr. 50 pour 16 livraisons chaque mois, tout frais compris. S'adresser franco à Morges, chez A. Vedel et Soutter frères.

AVIS AUX MALADES.

PILULES VÉGÉTALES, GOURMANDES, PURGATIVES, de Cauvin, de Paris.

Ces pilules, par leur efficacité et par l'emploi facile auquel elles se prêtent sont le meilleur *purgatif* et *dépuratif* pour combattre la *constipation* détruire les *humeurs* et *l'âcreté du sang*, et pour ramener l'harmonie dans les fonctions vitales.

Composées de *substances végétales*, elles ont la propriété de donner du ton aux intestins, de purger sans fatiguer l'estomac ni affaiblir aucun organe.

Les pilules Cauvin n'exigent ni régime ni boisson spéciale ; sous ce rapport elles constituent le plus commode et le plus efficace des *purgatifs* connus ; aussi elles sont ordonnées avec succès dans les maladies aiguës et chroniques, *gastrites, engorgements, asthmes, catarrhes, dartres, migraines, la goutte, les rhumatismes*, etc., etc.

Le mérite des pilules Cauvin peut se résumer en ces mots : *rétablir* ou *entretenir* la santé.

PRIX :

La ½ boîte de 30 pilules 2 fr.
La boîte de 60 pilules, 3 50

Nota. — Une instruction explicative est renfermée dans chaque boîte.

PRÉPARÉES UNIQUEMENT PAR
J. CAUVIN,
PHARMACIEN DE L'ECOLE SUPÉRIEURE DE PARIS.
Place de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, 10 Champs-Elysées.
PARIS.

Depôt à Sion à la pharmacie MULLER.

L'HELVETIA

Compagnie suisse, assure contre l'incendie, bâtiments et mobiliers.

S'adresser à M. Bruttin, professeur, à Sion, princioal agent pour le canton.
A M. Valentin Morand, à Martigny.
A M. B. Delacoste, avocat, à Monthey.
A. M. de Chastonnay, avocat, à Sierre.
A M. Burcher, Ferd. à Brigue.

A VENDRE. Chez M. Ch. Aymon à Sion eaux de vie de marc et de lie, toutes deux 1re qualité, prix avantageux.

A louer

Rue de Conthey, un grand local, ponr magasin ou entrepôt avec chambre. — L'imprimerie indiquera.

Chars à vendre.

Un char d'ouvrage, verni, essieux en fer, avec mécanique, pouvant être attelé, à 1 ou 2 chevaux. Un dit à deux bancs, mécanique, avec où sans capotte.

Un dit de chasse où phaéton, neuf, deux bancs capotte, tablier, mécanique.

Un gros banc de char avec capotte.

Terme de payement où échange contre denrées où marchaudises diverses. — S'adresser aux initiales A. B. à l'imprimerie du journal.

Domestiques.

On demande pour une fabrique ; deux bons domestiques, dont l'un sachant soigner un cheval et une fille sachant faire une bonne cuisine bourgeoise ; inutile de se présenter sans de bons certificats. — Adresser les offres par lettre affranchies aux initiales J. D. A. à l'Imprimerie de ce journal où à M. A. Martin, hôtel du Cerf à Monthey.

Doubles fenêtres.

A vendre dix doubles fenêtres, de cinq pieds de haut sur trois pieds de large. On recevrait en échange des denrées où autres marchandises.

S'adresser à l'imprimerie de ce journal.

SION. — Imprimerie de Joseph Bellez.